HYPNOTISME ET RESPONSABILITÉ

N° 33

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier

LE 1er JUIN 1887

PAR

Prosper ROUS

Né à Rochefort, le 8 septembre 1863

MÉDECIN DE LA MARINE

Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine

MONTPELLIER

IMPRIMERIE CABIROU FRÈRES ET Cie

19, Cours Gambetta (*ancien Cours des Casernes*)

—

1887

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. CASTAN..... DOYEN
GRASSET..... ASSESSEUR

PROFESSEURS

Clinique médicale	COMBAL (✻ ✠).
Clinique des maladies mentales et nerveuses	CAVALIER (✻).
Physique médicale	MOITESSIER (✻).
Médecine légale et Toxicologie	JAUMES.
Clinique chirurgicale	DUBRUEIL (✻).
Chimie médicale et Pharmacie	ENGEL
Hygiène	BERTIN-SANS.
Pathologie interne	CASTAN.
Clinique médicale	GRASSET.
Botanique et Histoire naturelle médicale	PLANCHON (✻ ✠).
Physiologie	LANNEGRACE.
Clinique obstétricale et Gynécologie	L. DUMAS.
Clinique chirurgicale	TEDENAT.
Opérations et Appareils	GRYNFELTT.
Pathologie externe	CHALOT.
Anatomie pathologique et Histologie	KIENER
Anatomie (Chargé du Cours)	BIMAR.
Thérapeutique et Matière médicale (Chargé du Cours)	MOSSÉ (✻).
Clinique des maladies mentales et nerveuses (Ch. de Cours)	MAIRET

Doyen honoraire : M. BENOIT (O. ✻ ✠).
Professeurs honoraires : MM. MARTINS (O. ✻), DUPRÉ (✻ C. ✠).

CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUES ANNEXES

Clinique des maladies des enfants	MM. BATLLE.
Clinique des maladies syphilit. et cutan.	GAYRAUD.
Clinique des maladies des vieillards.	HAMELIN (✻).

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MESSIEURS	MESSIEURS
CARRIEU.	VILLE
MAIRET.	GRANEL.
BIMAR.	FORGUE.
MOSSE (✻).	TRUC.
REGIMBEAU (✻).	GERBAUD.
BLAISE	GILIS.
BAUMEL.	MALOSSE.

M. H. GOT, *Secrétaire.*
M. F.-J. BLAISE, *Secrétaire honoraire.*

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. GRASSET	*Président.*
MOSSÉ	*Professeur*
CARRIEU, REGIMBEAU	*Agrégés.*

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A MA MÈRE

A MA SŒUR

A MON FRÈRE

A TOUS MES PARENTS

P. ROUS.

A MES AMIS

A MES CAMARADES DE LA MARINE

P. ROUS.

A M. Le Dr BUROT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NAVALE DE ROCHEFORT

A M. LE Dr GRANET.

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

P. ROUS.

A MES MAITRES

P. ROUS.

INTRODUCTION

S'il est une science touchant au merveilleux dans le passé et à l'inconnu dans le présent, c'est assurément l'hypnotisme. Les théories se succèdent pour en expliquer le mécanisme; chacunes d'elles a son point original, rationnel, mais chacune d'elles a encore son côté faible. Nos connaissances en psychologie sur les rapports de l'âme et du cerveau ne sont encore que bien faibles ; la philosophie ne peut encore nous expliquer suffisamment les fonctions du cerveau ; ni la physiologie ni la physique ne peuvent encore nous montrer les chaînes qui unissent les faits au reste de nos connaissances.

Il n'en est pas de même lorsque, au lieu d'envisager le côté abstrait de l'hypnotisme, on ne s'occupe que de ce qui

est visible, tangible, ce dont tout le monde peut se rendre compte, du fait brutal, en un mot. Là, pas de théories, rien de difficile : on n'a qu'à contrôler ce qui se passe. Aussi savants et gens du monde s'adonnent-ils à cette science nouvelle, ceux-ci par simple curiosité, ceux-là, par amour de la science et de l'humanité. Théâtres, cafés, places publiques ont été témoins d'exhibitions qui n'avaient rien de scientifique : Donato, Pickmann, Moutin, etc , amusant la foule avec un talent du reste réel. L'on court au spectacle pour y passer, dit-on, une agréable soirée, et l'on en sort le cerveau fatigué par la vue de ces hypnotisés, heureux lorsqu'on ne l'a pas été soi-même. C'est là un premier inconvénient de ces spectacles, mais il est bien faible en comparaison du second.

Ces exhibitions qui n'ont rien de scientifique ont porté à la connaissance du public un certain nombre de phénomènes susceptibles d'applications criminelles. Déjà même le sommeil hypnotique et la suggestion ont figuré dans plusieurs drames judiciaires. Ici un individu se présente à la justice, prétendant qu'il a été victime d'une suggestion pendant qu'il était plongé dans un état hypnotique ; là un individu accusé d'un crime ou d'un délit objecte qu'il a agi sous l'influence d'une impulsion suggérée.

La presse, représentante de l'idée du peuple, s'occupe de la question, et à l'occasion de tel crime elle se demande si, par hasard, l'assassin assis sur les bancs de la cour d'assises n'a pas agi involontairement, sous l'empire de la sugges-

tion et du commandement d'autrui ; elle se demande si le jugement ne va pas frapper comme responsable un criminel qui n'est lui-même qu'une victime, une victime de la maladie. L'hypnotisme peut, en un mot, apparaître un jour ou l'autre devant les tribunaux, soit en faveur d'un accusé, soit à sa charge. C'est là une question qui préoccupe vivement tout le monde savant, et principalement le monde médical: Bernheim, Grasset, Liégois, Ferré et Binet, Gilles de la Tourette, Ladame, Motet, Pitres et tant d'autres ont émi leur avis sur l'hypnotisme au point de vue médico-légal. Et pourtant la question n'est pas encore tranchée : dernièrement encore, plusieurs journaux très accrédités essayaient de la remettre à l'ordre du jour, à propos d'un crime effrayant qui passionnait énormément la foule. De jour en jour on peut la revoir surgir.

C'est cette question que je me suis décidé à étudier attentivement. J'ai pour cela tiré parti des documents publiés jusqu'à ce jour, contrôlant autant que possible leur exacte valeur. J'ai pris aussi pour base une série d'expériences faites de concert avec M. le professeur Burot, dont tout le monde connaît les remarquables recherches sur l'hypnotisme.

Qu'on me permette ici de le remercier de la bienveillance qu'il m'a montrée, aussi bien en attirant mon attention sur ce sujet qu'en conduisant lui-même les expériences.

Qu'on me permette aussi d'adresser tous mes remercî-

ments à M. le professeur Grasset, pour l'insigne honneur qu'il me fait en acceptant la présidence de ma Thèse.

Qu'on me permette enfin de demander pour moi la bienveillance et l'indulgence de mes Juges, indulgence dont j'ai grand besoin pour traiter un sujet aussi délicat.

HYPNOTISME

ET RESPONSABILITÉ

CHAPITRE PREMIER

« Le principe de la suggestion est que toute personne mise en état de somnambulisme devient, entre les mains de l'expérimentateur, un peu automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique. Ce n'est pas assez de le comparer à de l'argile que le potier pétrit à sa guise et revêt des formes les plus variées ; souvent en effet le somnambule semble se porter de lui-même au-devant des désirs de la personne qui l'a endormi ; il ne voit que ce que celle-ci veut qu'il voie, ne croit que ce qu'elle veut qu'il croie. Toute spontanéité a disparu ; une volonté étrangère inconnue a chassé du logis qu'elle occupait sa propre volonté, ne laissant à la pauvre expulsée que les parties du gouvernement qu'elle dédaigne et rejette. »

Telles sont les paroles de M. Jules Liégeois dans son livre : *De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et criminel.* Ainsi donc, d'après cet

auteur, chez les somnambules, toute idée propre est abolie ; c'est une véritable machine obéissant à l'impulsion que lui donne le mécanicien ; plus de sentiments, plus de passions, plus de volonté, et ceci, d'après lui est absolument fatal. Le somnambule ne peut se soustraire à l'impulsion que lui donne l'hypnotiseur ; il est poussé par lui comme par une force irrésistible, par la fatalité.

De là à voir dans l'hypnotisme une source de suggestions criminelles, de là à voir un bouleversement moral de la société, il n'y a pas loin ; aussi plusieurs auteurs l'ont-ils déjà dit, et la foule le croit-elle déjà.

Un élève du savant professeur Bernheim, M. le docteur Brulard dit au contraire dans sa thèse inaugurale :

« L'idée suggérée se découvrant et arrivant dans ce que j'appellerai le champ visuel de la conscience n'a rien de spécial ni de particulier pour le sujet qui la subit ; rien ne différencie cette pensée des autres pensées qui assaillent son esprit à chaque instant, rien ne vient l'avertir de l'origine étrangère de cette idée. Et après tout, est-ce que tous nos actes n'ont pas une origine étrangère ? Ne sont-ce pas des auto-suggestions ? Peut-être cette pensée est-elle plus forte que les autres, je le crois ; mais enfin, en présence d'une idée, d'un acte à exécuter, le sujet se trouve dans les mêmes conditions morales qu'en présence des autres pensées journalières, et si l'idée est en contradiction trop évidente avec ses principes, avec ses habitudes, il reste libre de l'exécuter ou de passer outre ; seule l'idée est suggérée, mais la réalisation de cette idée dépend tout entière de la volonté du sujet. Si celui-ci est habituellement d'une volonté faible, ne résistant pas à ses propres impulsions, il est clair qu'il ne résistera pas davantage à l'impulsion d'autrui ; mais si, au contraire, c'est un individu à volonté forte, habitué à se dominer

et à n'agir qu'avec le contrôle sévère de sa raison, l'idée suggérée, il l'examinera, il la jugera au même titre que les autres, et ne l'exécutera que s'il le juge convenable. »

On le voit, M. Brulard émet un avis absolument contraire à celui de M. Liégeois. Donc, pour celui-ci, l'hypnotisé n'est rien par lui-même ; pour celui-là, au contraire, l'hypnotisé, en présence d'une idée suggérée, est encore en possession de tous ses moyens d'action, de contrôle de raisonnement.

Ces deux opinions ne représentent pas des opinions personnelles ; elles représentent les deux camps divisant les savants qui se sont occupés de cette question. Pourquoi cette divergence d'opinions ? Nous allons le demander à une série d'expériences. Nous ne ferons d'abord que contrôler, nous discuterons ensuite.

Observation Première

Un de nos amis, M. X..., qui assiste depuis quelques jours à nos expériences de magnétisme et de suggestion, désire être endormi afin de voir, dit-il, s'il se rappellerait quelques mots d'allemand, langue qu'il parlait assez couramment dans sa jeunesse, mais qu'il a en ce moment oubliée au point de ne pouvoir en dire un seul mot. M. X... a déjà été endormi trois fois par M. Burot, et cette fois-ci encore (le 20 avril 1887), c'est notre aimable professeur qui conduit l'expérience. Endormi par le procédé ordinaire, M. X... tombe rapidement dans le sommeil le plus profond. Sur l'ordre de l'hypnotiseur, il prononce alors quelques phrases d'allemand et obéit à diverses suggestions qu'il lui donne. Mais tout à coup, lorsqu'on lui commande de faire certains actes contraires à ses habitudes, à son éducation, il résiste si fortement qu'il est évident que, de quelque façon qu'on s'y prenne, quelque temps qu'on y mette, on n'arrivera à rien.

— Tiens, vois ce bijou, tu le vois ?
— Oui.
— Prends-le.
— Oui.
— C'est un vol, tu sais ?
— Non.
— Je veux que tu le voles !
— Non.
— Je te l'ordonne !
— Non.

Les traits du sujet sont contracturés ; il est pris d'un tremblement convulsif et résiste automatiquement :

— Non, non, je ne veux pas voler !

Plus on insiste, plus le sujet refuse : il ne volera pas, il ne veut pas voler.

La colère est manifeste chez lui ; il est pris de mouvements convulsifs assez forts ; on est obligé de le calmer et de le réveiller.

A son réveil, M. X... ne se rappelle rien de ce qui s'est passé. Il dit qu'il veut dormir, et si on lui demande s'il a entendu ce qu'on lui disait, il répond qu'il n'a entendu qu'un bourdonnement, qu'il n'a rien compris. Du reste, il ne peut plus dire un seul mot d'allemand et ne comprend pas ceux qu'il a dits, et que l'un de nous a écrits pendant son sommeil.

Cette expérience fut faite en présence de plusieurs témoins.

Observation II

Le sieur Suz..., matelot à la Division, roule l'hôpital depuis deux mois, à la recherche d'un congé de convalescence: il va de salle en salle, feignant tantôt une maladie, tantôt une autre. Au fond, c'est un excellent sujet, n'ayant qu'un défaut, la paresse. Il considère les médecins comme ses amis, et ne leur cache pas qu'il désire aller chez lui pour trois motifs : 1° pour ses affaires de famille ; 2° pour voir pousser les arbres de sa propriété ; 3° pour se reposer. Il est endormi dix fois, mais comme à la dixième fois le résultat est le même qu'à la première et qu'à toutes les autres, qu'on me permette de ne rapporter ici que cette dernière.

Endormi de la même façon que les jours précédents et en

présence de neuf témoins, la plupart médecins de la marine et les autres étudiants en médecine, le sieur Suz... est alors l'objet de l'expérience suivante :

— Voulez-vous aller en congé de convalescence ?

— Oui.

— Pourquoi voulez-vous y aller ?

— Pour mes affaires de famille.

— Moi, je ne veux pas que vous y alliez. Vous n'irez pas !

— Non.

— Alors vous n'irez pas chez vous ?

— Si.

— Non.

— Si.

— Je ne veux pas que vous veuillez aller en congé de convalescence.

— Je ne veux pas y aller, mais il faut que j'y aille pour mes affaires.

— Non, vos affaires n'existent pas. Du reste elles sont arrangées. Tenez, voilà votre père qui vient vous le dire. Vous le voyez ?

— Oui.

— Eh bien! écoutez. Il vous dit que vos affaires sont arrangées, qu'il faut que vous restiez à Rochefort à faire votre service ; il ne veut pas que vous alliez chez vous.

Suz..., obéissant à la suggestion, voit son père et lui parle alors :

— Ah! tu ne veux pas que j'y aille ? C'est que tu veux tout garder ; je te connais! Mais tu te trompes, je ne veux pas que tu gardes tout !

L'un des assistants nous apprend alors que ses affaires de famille ne sont autre chose qu'un héritage.

Nous comprenons alors pourquoi Suz... a peur d'être volé.

— Tiens, ton père s'en va ; tu le vois partir ?

— Oui, il court avec son parapluie sous le bras. Brrr..., il est parti, ce voleur !

— Tiens, regarde l'avoué qui vient te dire que tes affaires sont arrangées. Tu entends ? il te dit que tu n'as pas besoin d'aller chez toi. Tu vois les papiers qu'il te montre ?

— Oui.

— Alors tu n'as plus besoin d'aller chez toi pour tes affaires?

— Non.

Suz... est alors réveillé. Quelques instants après, on lui demande ce qu'il fait là. Il répond qu'il n'en sait rien, qu'il se réveille.

— Eh bien ! et ton congé, tu veux y aller ?

— Non.

— Pourquoi donc voulais-tu tant y aller hier ?

— Pour y arranger mes affaires ; mais maintenant elles sont arrangées, mon père et l'avoué sont ensemble venus me le dire hier.

Telle est l'expérience à laquelle nous nous livrons. Comme les jours précédents, elle réussit pleinement, et nous pouvons affirmer que cette impression resterait longtemps dans son cerveau, si une lettre qu'il a dans sa poche, et qui lui est arrivée la veille, ne lui montrait le contraire. Nous l'affirmons, car, après les expériences précédentes, il a cru fermement jusqu'à l'arrivée de cette lettre que ses affaires étaient arrangées.

Observation III

Cette observation a été faite le 20 avril 1887. Comme pour la précédente, l'expérience a été répétée plusieurs fois, et toujours avec le même résultat. Chaque fois elle a été contrôlée par un grand nombre de témoins.

Le sieur Suz... est dans un profond sommeil.

— Tiens, voilà 5,000 francs; prends-les, je le veux.

— Tu me les donnes ?

— Non, ils ne sont pas à moi ; mais ça ne fait rien, je veux que tu les prennes.

— Non.

— Mais prends-les donc, personne ne te voit; je te l'ordonne !

— Non, non, tu peux me l'ordonner, je ne les prendrai pas ! Tu comprends que je ne veux pas aller en prison ? Du reste, je suis assez riche.

— Bah ! ça te servira toujours pour t'amuser. Allons, prends-les, personne ne te regarde.

— Non, non! Et puis, f... la paix ou je te fais prendre. Tu vois ce gendarme ?

— Ah ! c'est vrai ; mais il s'en va ; tu vois qu'il part?

— Oui.

— Eh bien ! à présent, prends-le ; je te l'ordonne!

— Non.

— Je le veux !

— Non.

— Eh bien ! je le prends, et en voilà la moitié pour ne rien dire.

— Je n'en veux pas, de ta moitié.

On a beau insister, il est impossible de le lui faire prendre ; on est obligé d'arrêter l'expérience et à le réveiller, car la colère se manifeste de plus en plus sur son visage, et une crise est imminente.

A son réveil, il ne se souvient absolument de rien. Toutefois, la nuit, pendant son sommeil naturel, il se rappelle cette scène, qui l'a trop vivement frappé, et la rétablissant complètement, il entre en lutte avec ceux qui veulent le forcer à voler. Le lendemain, à la visite du matin, nous trouvons Suz... porteur de plusieurs ecchymoses produites par des contusions qu'il a reçues dans la lutte qu'il soutenait contre lui-même.

Nous pourrions citer d'autres expériences dont le résultat a été le même que pour ces trois. Mais ce serait presque nous répéter, car toutes ont été faites sur le même modèle, si je puis m'exprimer ainsi. De ces trois observations ne ressort-il pas un même fait, que le somnambule n'est pas une machine, un automate ?

Nous voyons, en effet, que si, pendant le sommeil hypnotique, la volonté est réduite au minimum, il peut arriver cependant que l'hypnotisé raisonne, qu'il refuse d'obéir, qu'il a encore une volonté, une initiative personnelle, une résistance que malgré tous les moyens employés on ne peut arriver à vaincre.

Peut-on, en voyant ces observations, affirmer que la responsabilité morale du sujet est complètement nulle. Peut-on encore, comme le faisait l'ancienne jurisprudence, assimiler le somnambulisme à la démence ? (*Dormiens furioso æquiparatur.)*

Non, nous ne le pensons pas. Même pour les actes que l'on veut faire pendant le sommeil, les résultats de la suggestion varient, comme tous les actes qui se rappor-

tent à l'animalité, suivant les individus, suivant leur âge, leur sexe, leur caractère, leur tempérament.

Que dirai-je donc si, au lieu de considérer les actes ordonnés pendant le sommeil, j'envisage les actes que le sujet ne doit accomplir qu'après son réveil. Il est alors en possession de tous ses moyens d'action ; il peut raisonner, il est capable de contrôler ; l'idée suggérée existe dans son cerveau, c'est vrai, mais si c'est une action contraire aux principes, aux mœurs, aux habitudes, elle se trouve aux prises avec la conscience du sujet. Cette idée que le sujet se figure lui être personnelle, qu'il ne différencie pas des mille pensées dont son intelligence est émaillée à chaque instant de la journée, dont il ne soupçonne même pas l'origine étrangère, cette idée, dis-je, il peut la discuter avant de la mettre à exécution, absolument comme il fait des autres; en un mot, il est libre de l'exécuter ou de la regarder comme une de ces idées bizarres qui l'assaillent parfois, et alors ne plus s'en occuper, la reléguer. « Seule, l'idée est suggérée, mais la réalisation de cette idée dépend tout entière de la volonté du sujet », dit M. Brulard, dans son livre : *Considérations générales sur l'état hypnotique*. Et nous sommes complètement de l'avis de M. Brulard. Si le sujet n'est pas dépourvu d'initiative et de volonté, s'il est en possession de quelque résistance morale, s'il a l habitude de raisonner et de peser ses actes, l'idée suggérée, il l'examinera et ne l'exécutera que s'il le juge convenable.

Tout cela nous le constatons dans ces trois expériences.

Dans la première, notre sujet est complètement sous la domination de l'hypnotiseur. On va jusqu'à tirer de son cerveau des connaissances dont il ne soupçonne pas l'existence, et cependant lorsqu'on veut le faire voler, il se raidit, il refuse, sa conscience est plus forte que la sugges-

tion. Il ne veut pas et ne fera pas des actes contraires à ses habitudes, à ses mœurs.

La seconde observation est encore plus frappante que la première. Là, en effet, ce n'est pas un sujet résistant pour obéir à sa conscience ; c'est le sujet ne perdant pas de vue son intérêt, peut-être même seulement le désir qu'il a d'aller en congé de convalescence. Il obéit bien lorsqu'on lui dit qu'il ne veut pas aller en congé de convalescence, mais il refuse absolument de dire qu'il n'ira pas.

Dans la troisième observation, ce n'est ni la conscience ni l'intérêt qui guident notre hypnotisé. Ici, c'est la peur ; alors qu'on croit qu'il va obéir, il regimbe contre notre ordre. Chez lui la peur est plus forte que la suggestion. Son esprit effrayé voit tour à tour la prison, des gendarmes, des soldats. Et alors, pour ne pas paraître peureux, il se rejette sur son honnêteté, que du reste, nous ne mettons pas en doute.

Ici nous avons mis en avant chez nos sujets la conscience proprement dite, l'intérêt et la peur ; ailleurs, on mettra tout autre sentiment. Car dans l'état d'hypnotisme, les mobiles qui font agir ou qui arrêtent le sujet sont les mêmes que ceux qui le font agir ou l'arrêtent à l'état de veille.

CHAPITRE II

Si nous nous étions arrêté à cette série d'expériences, nous aurions été obligé de reconnaître la justesse de l'opinion de M. Brulard et de tous les auteurs de son avis. Mais d'autres expériences faites, du reste, en même temps et que nous avons rangées à la suite, simplement pour la clarté du sujet, nous ont montré que M. Liégeois avait aussi raison. En effet, l'hypnotisé n'est pas toujours victorieux dans cette lutte qu'il engage entre sa conscience et l'idée qui lui est suggérée; quelquefois le sujet hypnotisé est complètement dominé par cette idée étrangère à lui-même. Il ne voit rien, il n'entend rien, ne pense à rien ; la suggestion est comme un point brillant qui le fascine complètement, et cela, nous allons l'établir par les observations suivantes, comme nous avons établi le contraire par les observations précédentes.

Observation IV

Le sieur Ben... a été traité à l'hôpital pour rhumatisme articulaire aigu, par M. Burot, qui par la suggestion a apporté une assez notable amélioration à son état. Endormi par

M. Burot devant plusieurs témoins le 21 avril, après être tombé en moins d'une minute dans l'automatisme le plus absolu, il est l'objet de l'expérience suivante :

— Il y a là, sur ma table, une montre en or ; tu vas la prendre, la voler ; je te l'ordonne.

— Non.

— Tu vas la voler, je te l'ordonne ! Tu vois ? elle est là sur ma table.

Le sujet a en ce moment les traits de la face contractés. Quelques tremblements nerveux dans les membres ; cependant il ne répond plus qu'il ne le fera pas ; il est contraint d'obéir.

— Dix minutes après ton réveil, il n'y aura personne dans cette chambre, et alors, profitant de ce que nous serons seuls tous les deux, tu prendras cette montre, tu la mettras dans ta poche, puis tu viendras te rasseoir à cette même place. Nous vendrons la montre et nous partagerons. Si jamais on te demande d'où elle vient, tu diras que tu l'as achetée à la Rochelle, il y a un ou deux mois. Tu entends ? je te l'ordonne ! Si tu es pris, tu ne prononceras pas mon nom ; tu entends ? Du reste, tu ne me connais pas. Qui suis-je ?

— Je ne sais pas.

— Réveille-toi, et obéis !

Le sujet se réveille complètement, reste assis à sa place, et nous nous entretenons avec lui quelques instants. Il est bien dans son état normal et ne songe certainement pas à la montre. Cependant, juste au bout de dix minutes, tout en se dissimulant, Ben... cherche des yeux sur le bureau. Il y aperçoit la montre que j'y avais déposée. Il détourne la tête, mais de nouveau ses yeux se fixent sur la montre. Il la fixe ; ses yeux sont grands ouverts, sa pupille dilatée ; il est évident que cette montre le fascine, l'hypnotise ; ses traits changent du tout au tout ; il ne répond plus aux questions qu'on lui pose, est pris de tremblements, de contractions dans les membres, et enfin,

après deux minutes d'hésitation, de lutte dont chacun de nous pouvait lire les péripéties sur sa figure, Ben... se lève tout d'une seule pièce, s'avance automatiquement vers la table, prend la montre, la met dans sa poche et va s'asseoir à sa place.

Observation V

Le nommé Ver... est entré à l'hôpital pour douleurs vagues dans les jambes et particulièrement dans les genoux. On essaie plusieurs médications, avec un insuccès égal pour toutes, lorsque tout à coup il est pris d'une crise bien manifeste de petite hystérie, avec convulsions, pleurs, etc. Le lendemain matin, en faisant une pression assez forte dans la fosse iliaque gauche, à l'endroit où se trouvent les ovaires chez la femme, on lui donne une crise en tout semblable à celle de la veille. C'est donc bien à un hystérique que nous avons affaire.

Dès la seconde séance d'hypnotisme, toutes les douleurs ont disparu, et Ver..., qui auparavant marchait avec de grandes difficultés, marche sans ressentir la moindre douleur. La suggestion a donc chez lui une grande puissance. Effectivement endormi devant témoins par M. Burot, il est l'objet de l'expérience suivante :

— Tu vois ce monsieur qui est là assis dans cette chaise ; tu le vois ?

— Oui.

— Eh bien, un quart d'heure après ton réveil, comme ce monsieur à soif, tu en profiteras pour l'empoisonner ; tu lui offriras à boire et tu lui donneras le verre qui est là sur la table. C'est de l'arsenic. Aussitôt qu'il aura bu, il sera mort. Alors tu

viendras te rasseoir ici. Tu m'entends ? je t'ordonne de faire tout ce que je viens de te dire !

— Oui.

Ver... est réveillé, et effectivement, dix minutes sont-elles écoulées, à quelques secondes près, qu'il se lève, prend le verre en question, et s'approchant du monsieur dont on lui avait parlé :

— Tenez, monsieur, je sais que vous avez soif, et je viens vous offrir à boire. Buvez.

— Mais je n'ai pas soif.

— Si fait, j'en suis sûr. Buvez donc.

— Qu'y a-t-il dans ce verre ?

Ver... n'avait pas prévu la question ; cependant, après quelques secondes d'hésitation :

— C'est de l'eau douce. C'est bon.

Le contenu du verre est bu. Ver... retourne s'asseoir à sa place. Durant toute cette scène sa physionomie est restée tout à fait impassible ; ses traits n'ont pas du tout changé ; il doit certainement agir sans le savoir, je dirai plus, sans s'en douter.

Observation VI

C'est le lendemain de l'expérience précédente que le sieur Vel... est l'objet de l'expérience suivante :

Je l'endors par le même procédé qui a été pratiqué la veille. Il tombe très rapidement dans un profond sommeil. Je lui dis alors :

— Tu vois ce monsieur qui est là appuyé sur la table ?

— Oui.

— Tu vois, il a une chaîne de montre magnifique.

La montre est encore plus jolie. Tu vas aller la lui voler.

— Non.

— Tu vas y aller ; je le veux !

— Non.

— Je te l'ordonne !

— Non.

— Je le veux; tu vas aller la lui voler!

Le sujet est contracturé, mais ne résiste plus.

— Tu entends, cinq minutes après ton réveil, tu iras prendre la montre de ce monsieur, ainsi que sa chaîne, et tu la donneras à M. X..., qui est assis près de toi.

— Oui.

Vel... se réveille et ne se rappelle pas ce que je lui ai dit; il ne se rappelle même pas que je lui ai parlé.Cependant, au moment indiqué, il se lève et se dirige vers le monsieur à qui il doit voler la montre. Il ne la voit pas. (En effet, M. Cau... l'a enlevée de son gilet et l'a mise dans sa poche ; l'extrémité seulement de la chaîne paraît.) Vel... cherche, finit par la voir, la prend et la donne à mon ami, comme il en a reçu l'ordre. Il est, je dois le dire, complètement éveillé.

— Mais, lui dit mon ami en voyant qu'il n'y a que la chaîne et non la montre, il me faut autre chose?

— Ah ! pardon, je n'avais pas fait attention.

Et Vel... se remet à chercher la montre.

Je surviens alors et je fais remarquer qu'il vient de commettre un vol en prenant une montre qui ne lui appartient pas.

— Je ne l'ai pas volée, je l'ai prise pour la donner à monsieur ; on me l'a dit, je l'ai fait, mais je n'ai pas volé.

Et Vel... va se rasseoir, sans entendre d'autre explication.

Observation VII

Nous avons un autre sujet d'expérience dans le sieur Auch..., ouvrier à l'arsenal, en traitement pour névralgie faciale. Toutes les médications ont été vaines, aucun traitement ne lui a apporté le moindre soulagement, et cette névralgie, qui lui rend la vie insupportable depuis plusieurs années, reste toujours stationnaire, résistant au bromure de potassium aussi bien qu'à la quinine et à la valériane. Il serait curieux de chercher dans ses feuilles de clinique tout ce qui a échoué contre cette névralgie. Et cependant, le voilà guéri tout à coup par la suggestion. Il a été endormi bien peu souvent, et sa névralgie à complètement disparu. Ce doit donc être un bon sujet pour les expériences de suggestion. C'est lui que nous prenons pour faire l'expérience suivante, que nous avons déjà faite sur le sieur Ver...

— Voici M. Nab..., qui a grand'soif. Dix minutes après votre réveil, il viendra vous demander à boire, et alors vous lui donnerez ce verre, qui contient de l'arsenic. S'il ne vient pas vous demander à boire, vous irez de vous-même lui offrir ce verre.

— Oui.

Nab... ne veut pas demander à boire. Notre sujet va alors lui présenter le verre.

— Qu'y a-t-il donc dedans ? lui demande-t-il.

— C'est, dit-il, de l'arsenic.

On le voit par ces observations (contrairement à ce que nous avions établi dans le chapitre précédent, et comme

conséquence des observations I, II, III), il peut arriver des cas dans lesquels la suggestion soit fatale. Les sujets obéissent avec une docilité absolue, une énergie et une habileté qui résultent de leur état même aux ordres qui leur sont donnés. Cependant, en lisant avec attention nos observations IV, V, VI et VII, on voit que les sujets n'obéissent pas de la même façon. Dans la première le sujet refuse d'abord de faire un acte contraire à ses mœurs, à sa conscience. Il résiste; ses traits sont contractés, et au moment d'obéir, il ne le fait qu'après mille hésitations. Enfin, tout d'un coup, après avoir soutenu une lutte violente dont chacun de nous a pu suivre toutes les péripéties, il est vaincu, obéit sans réfléchir. Il va, ses yeux sont hagards, ses mouvements saccadés; on dirait une statue ambulante. Au contraire, chez ceux qui font l'objet des observations suivantes, rien de semblable ; ils sont bien réveillés, et au moment voulu, ils se lèvent sans aucune hésitation, vont sans présenter dans leur marche rien d'anormal à l'endroit où il leur est ordonné de se rendre, et font sans le peser, sans le discuter en rien, l'acte que tout à l'heure dans leur sommeil on leur a enjoint de faire. Plusieurs fois ces expériences furent recommencées, et toujours le résultat était absolument le même, le sujet agissait de même façon. Le nommé Ben... n'agissait qu'après tergiversation et en véritable automate. Toujours Vel... et Ver... faisaient volontiers, de gaieté de cœur, des vols, des assassinats, actes que leur conscience condamnait assurément.

Toutes nos précautions pendant le sommeil étaient prises pour nous assurer du véritable sommeil dans nos trois expériences. A volonté nous mettions nos sujets en état de catalepsie ou d'automatisme. Nous leur donnions toutes les hallucinations que nous voulions. En un mot, c'étaient d'excellents sujets. D'abord, comme le fait remarquer M. Liégois

lorsqu'il parle de ses expériences, dans quel intérêt nos sujets auraient-ils essayé de nous tromper ? Nos malades viennent se faire soigner dans nos salles. Quelques-uns même ont été guéris de douleurs nerveuses par la suggestion. Pourquoi simuleraient-ils des phénomènes qu'eux-mêmes ne connaissent pas ? Huit jours de suite nous aurions été trompés par ces hommes sans instruction, arrivant du fond de la campagne et de pays très éloignés les uns des autres. Comme tous les auteurs qui se sont occupés de cette question, nous étions en droit de nous figurer que nous avions bien là sous les yeux des phénomènes réels, et que nous ne devions même pas songer à la simulation, lorsque nous eûmes l'idée de nous livrer aux expériences suivantes :

Observation VIII

Le sieur Vel... (obs. VI) est endormi. On lui dit :

— Ce soir, de 4 heures à 5 heures, tu auras quatre selles. A 4 heures précises tu chercheras M. X... à la porte de la salle. Tu lui demanderas un vase, et tu iras quatre fois à la selle. Je te l'ordonne !

Le sujet se réveille, prétend qu'il ne se souvient pas de ce qu'on lui a dit, assure même qu'il n'a rien entendu. A l'heure indiquée M. X... se rend à la porte de la salle. Vel... est à se promener avec ses camarades. M. X... lui parle un quart d'heure de choses et autres, et Vel... ne songe pas du tout à obéir à la suggestion du matin ; il ne songe pas à 4 heures à demander un vase, pas plus que de 4 à 5 heures il ne sent le besoin de se présenter à la garde-robe.

Observation IX

Le sieur Ben... (obs. IV) est endormi à 8 heures du matin.

— Ce soir, de 4 à 5 heures, tu auras quatre selles. Je te l'ordonne.

Le lendemain matin à la visite, on demande à Ben... comment il a passé la journée.

— Comme d'habitude, répond-il ; mais je ne sais pour quelle cause, à 4 heures, j'ai eu la colique, puis la diarrhée. J'ai été à la selle quatre fois.

— Tu l'as encore, la diarrhée ?

— Non; dès 5 heures, hier soir, elle était complètement passée. C'est probablement mon déjeuner qui m'a dérangé.

L'expérience était très concluante. Ben..., qui à son réveil ne se souvenait même pas qu'on lui avait parlé, obéit malgré lui à cette suggestion en faisant un acte physiologique, c'est-à-dire indépendant de sa volonté. Nous avons voulu cependant être sûr qu'il ne nous trompait pas, et pour ce nous le soumîmes à l'expérience suivante :

Observation X

Ben... est endormi.

— Dans dix minutes, tu viendras dans mon cabinet, demander à M. X... un vase pour aller à la selle, car tu en auras besoin. Je te l'ordonne ! tu viendras dans dix minutes.

Il est réveillé, ne se souvient de rien. Nous le quittons. Au moment indiqué Ben... arrive. Il est tel qu'il était lors de

l'expérience qui fait l'objet de l'observation IV. C'est un véritable automate ; on dirait un fou. Il demande un vase, va à la garde-robe sous la surveillance de l'infirmier, et nous rapporte une selle diarrhéique très petite comme quantité, mais n'en existant pas moins.

Cette fois nous ne pouvions en douter, Ben... accomplissait bien sans s'en douter, sous l'effet de la suggestion, des actes purement physiologiques.

Les expériences qui servent de sujet aux observations VIII et IX, répétées sur le sieur Auch..., sujet de l'observation VII, furent couronnées d'un plein succès comme sur le sieur Ben... Au contraire, lorsque nous les avons répétées sur les autres sujets, sur aucun d'eux elle ne nous a donné de résultats. Ni Ver..., ni Vel..., ni Suz... ne purent obéir à ce genre de suggestion.

Que conclure de cette série d'observations? Pour rendre la question plus claire, je ne parlerai ici que des sujets qui ont servi aux observations (IV à X). Voilà quatre sujets qui tous obéissent aux suggestions criminelles. Deux d'entre eux, le moment venu, font l'acte qu'on leur a commandé absolument comme s'ils le faisaient de leur plein gré et sans aucune trace d'automatisme ; les deux autres, au contraire, ne le font qu'après une certaine résistance, et lorsqu'ils l'accomplissent, ils ont l'air, comme je l'ai déjà dit, de statues ambulantes. On les prendrait volontiers pour des fous. Et justement voilà que ces sujets, relativement revêches, obéissent admirablement aux suggestions d'ordre physiologique, tandis que les deux autres, alors qu'ils paraissent maniables, souples, alors qu'ils se prêtent facilement à toutes les combinaisons possibles, sont tout autres lorsqu'il s'agit d'actes indé

pendants de leur volonté; ils n'obéissent plus, et cela d'une façon très régulière.

Dans notre esprit, il n'y avait aucun doute. Avant de nous livrer à ces expériences se basant sur des faits physiologiques, nous regardions ces deux derniers comme d'excellents sujets. — Et, en fin de compte, Ver... et Vel... avaient-ils un intérêt quelconque à simuler ?

Du reste, ne nous assurions-nous pas de leur sommeil ? Lorsque nous leur soulevions les paupières, leurs yeux étaient convulsés en haut. Nous les mettions à volonté en catalepsie, en automatisme. De temps en temps, ils avaient des convulsions. On leur envoyait de la fumée de tabac dans les yeux, on les piquait, ils étaient anesthésiés. Malgré toutes les apparences de sommeil, malgré notre contrôle, à la suite de ces nouvelles expériences, nous étions tous devenus sceptiques. La question était très difficile à résoudre, et cependant on devine l'importance que nous y attachions. Pour expliquer cette obéissance absolue, nous ne trouvions qu'une raison. Peut-être, nous disions-nous, ces sujets s'endorment-ils avec l'idée bien fixe qu'ils vont servir à des expériences, et qu'alors ils doivent obéir, quoi qu'on leur dise. Cette explication était peut-être plausible, et cependant elle nous satisfaisait peu. Nous cherchions d'autres explications, lorsque nous apprîmes que Ver... avait, le lendemain de l'expérience, cherché à se procurer un purgatif, évidemment pour se procurer les selles qu'il s'attendait à nous voir de nouveau lui demander. La question était donc résolue, et effectivement Ver..., pressé de questions, finit par nous avouer que lors de nos expériences il ne dormait pas, entendait tout ce que nous lui disions, et le faisait pour nous être agréable ; et lui qui, après chaque expérience, affirmait avoir tout oublié, ou plutôt n'avoir rien entendu,

nous raconta sur-le-champ ce qui se passait alors qu'il dormait profondément à nos yeux. Le sieur Vel..., lui, persiste toujours à prétendre qu'il dormait profondément, et agissait involontairement. Peut-être un jour nous avouera-t-il la vérité ; mais, peut-être aussi, le sieur Vel... est-il de bonne foi, et était-il réellement endormi sans être pour cela en état de somnambulisme. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, l'aveu du sieur Ver... n'en est pas moins d'une importance capitale. Qui sait combien, dans les expériences faites soit pour, soit contre le somnambulisme, il y a eu d'individus simulant ainsi, soit pour être agréables au magnétiseur, soit pour tout autre motif. Quelles preuves a-t-on eues de leur franchise ? A quoi a-t on reconnu qu'ils dormaient bien, et qu'à leur réveil ils n'obéissaient qu'à la suggestion ? On peut, dira-t-on, comme preuve, donner aux membres, tant inférieurs que supérieurs, de l'hypnotisé les positions les plus bizarres et les plus hétéroclites, et les y maintenir aussi longtemps qu'on le veut sans que le sujet accuse la moindre fatigue. C'est vrai ; mais la simulation est si facile. J'ai vu une femme que tous les jours on se figurait mettre en catalepsie, assurer qu'elle ne dormait pas, et alors sur-le champ rester un quart d'heure en tenant le bras droit dans une position horizontale. Il est vrai qu'en dernier, on voyait la sueur perler sur ses doigts, mais pendant les cinq premières minutes, il était impossible de visu de ne pas croire à la véritable catalepsie. Il y a, il est vrai, un moyen certain de reconnaître le simulateur du véritable cataleptique. Il suffit d'enregistrer les moindres oscillations du membre, et d'obtenir la courbe des mouvements respiratoires. Le membre cataleptisé ne tremble pas. En même temps, le tracé respiratoire conserve le même

caractère calme et superficiel pendant toute la durée de l'observation. Mais lorsqu'on fait des expériences de somnambulisme, a-t-on toujours pour contrôler la chose le tambour à réaction de Marey et son pneumographe ? Pour nous, nous devons l'avouer, lorsque nous expérimentions sur le sieur Ver..., nous n'avions ni l'un ni l'autre de ces instruments. Nous nous en rapportions à sa bonne foi et aux signes que nous pouvions percevoir sans l'aide de ces instruments.

Dans l'automatisme, la simulation est encore bien plus facile. Là, pas de fatigue ou du moins très peu, le sujet continue à faire le mouvement commencé; il continue à tourner le bras, la jambe, lorsqu'il en a reçu l'impulsion première. Pour cela rien de difficile ; il ne lui faut qu'un peu d'attention, ce qui ne l'empêchera pas d'écouter ce qu'on lui dira, et d'en avoir une notion parfaite.

Que dirai-je de l'anesthésie ? Ne voit-on pas tous les jours des sujets supporter sans le moindre mouvement, avec une impassibilité complète, des douleurs qui pour les autres sont intolérables. Que sera-ce si, à cette absence ou diminution naturelle de la sensibilité, se joint une volonté formelle de ne point trahir ce qu'on éprouve ?

Donc, à moins que l'on ne soit de parti-pris toujours en garde contre la supercherie, dans les expériences, catalepsie, automatisme, anesthésie peuvent être simulés. C'était peut-être ce qui nous arrivait vis-à-vis du sieur Ver...

Je dis peut-être, car il se pourrait que, malgré son dire ce sujet dans les expériences fût de bonne foi, du moins pour ce qui était de la catalepsie, de l'automatisme et de l'anesthésie. Si nous prenons la classification de Liebault nous voyons en effet que ce ne sont là des preuves que du second et du troisième degré du sommeil ; or, dans ce degré du

sommeil, le sujet a tellement bien notion du monde extérieur et de ce qui s'y passe, qu'il se peut, dit M. Bernheim, qu'à son réveil il ne se figure pas avoir dormi. Peut-être est-ce là le cas du sieur Ver..; peut-être a-t-il été endormi jusqu'au troisième degré sans le dépasser ; et alors, parce qu'il se rappelle avoir tout entendu, il croit avoir mis de la complaisance pour être en état de catalepsie.

Du reste, ne peut-il pas arriver qu'un sujet en état de catalepsie ou d'automatisme, et n'ayant nulle intention de feindre, soit convaincu, dans cet état où il a parfaitement conscience de lui-même et de la valeur des actes qu'on lui suggère, qu'il est forcé d'obéir de faire ce meurtre ou ce vol fictif et qu'il sait être une simple expérience.

Pourquoi les sujets sur lesquels ont porté les expériences de M. Liégois, expériences si remarquées à juste titre, ne pourraient-ils pas être rangés dans les mêmes catégories que ceux-ci ? Pourquoi n'auraient-ils pas agi de la même façon? Je ne nie pas systématiquement les phénomènes de somnambulisme provoqué; je ne dis pas que M. Liégois ait été trompé. Je conteste cependant la valeur de ses expériences au point de vue du droit civil et criminel. Le résultat de ses expériences est tellement grave, leur portée en est si grande, que je crois qu'il vaut bien qu'on prenne la peine de voir si ses sujets étaient véritablement en état de somnambulisme: M. Liégois a-t-il prouvé que ses sujets obéissaient réellement à la suggestion, et rien qu'à la suggestion forcée? J'ai beau parcourir son livre, je n'en trouve pas de preuves. Et ce que je dis pour les expériences de M. Liégois, je le dis pour toutes les expériences faites jusqu'à ce jour, celles de Deleuze, Dupotes, Richet, etc., expériences toutes faites sur le même modèle, copiées, si je puis m'exprimer ainsi, sur le même patron.

Plusieurs observateurs ont admis comme preuves la

bonne foi et l'honorabilité des sujets. Mais ces mots ne correspondent à aucun signe objectif qui s'impose ; les preuves morales restent toujours personnelles à celui qui les invoque, il n'y a pas à en tenir compte en médecine légale. Admettre l'hypnotisme sur des preuves morales serait ouvrir la porte à des abus innombrables de la plus haute gravité.

Je ne reviendrai pas sur la valeur des preuves du somnambulisme tirées de la catalepsie et de l'automatisme. J'ai déjà traité cette question et montré leur valeur.

D'autres observateurs voient une preuve du somnambulisme dans le phénomène suivant : On suggère à l'endormi qu'il voit un oiseau et que cet oiseau s'éloigne ou qu'il se rapproche. Dans le premier cas, sa pupille se rétrécit de plus en plus. Dans le second cas, elle se dilate. Admettrons-nous que ce soit là une preuve certaine du somnambulisme ? Non... ce n'est là que l'effet d'une hallucination, et l'hallucination n'est une preuve qu'au second degré du sommeil. Nous avons pu le constater bien souvent de la façon suivante : Ben..., par la simple fixité du regard, tombe en état de catalepsie. On lui fait alors voir tout ce qu'on veut, les choses les plus bizarres, les plus fantastiques se montrent à notre commandement : lions, tigres, éléphants, serpents, défilent devant ses yeux, et sa pupille s'accommode à la distance où on les lui place. Mais alors qu'il est dans cet état, alors qu'on peut à volonté produire chez lui toute sorte d'hallucinations, on ne peut le faire voler, il refuse absolument, et si dans ce même état on lui suggère les mêmes actes physiologiques que lorsqu'il est véritablement en état de somnambulisme, la suggestion n'a aucune prise ; elle échoue complètement.

Nous pouvons donc affirmer que nous ne sommes pas

encore en face d'une preuve véritable de somnambulisme. Nous en dirons de même de l'expérience connue sous le nom d'expérience des couleurs complémentaires. Celle-ci, toutefois, nous ne la regardons pas comme une preuve du second degré du sommeil, car elle peut se produire même à l'état de veille chez les gens à imagination vive.

On le voit, il est très facile de démontrer l'inanité de tous ces phénomènes comme preuves de somnambulisme. Il n'en sera pas de même si au lieu d'agir, dans ces expériences, sur les organes de la vie de relation, on expérimente sur les organes de la vie inorganique, si au lieu d'imposer sa volonté aux systèmes musculaire, auditif, olfactif, etc., on l'impose aux systèmes digestif, respiratoire, si au lieu de faire faire au sujet des actes qu'il fait ou pourrait faire selon son bon vouloir, on lui fait produire des actes indépendants de sa volonté. C'est justement là ce qui nous permettra de reconnaître le somnambulisme proprement dit, de le distinguer des autres degrés du sommeil, et surtout de la simulation. Un simulateur habile pourra rester en catalepsie assez longtemps pour tromper son observateur ; il pourra avoir assez d'énergie pour ne pas faire le moindre mouvement, ne modifier en rien sa physionomie alors qu'on le fait passer par des épreuves très douloureuses ; mais quelle que soit sa ruse, quelle que soit son énergie, il ne pourra pas, s'il n'est en état de somnambulisme, accomplir, sur l'ordre de l'hypnotiseur des actes indépendants de sa volonté. Je sais bien que les contractions du sphincter dépendent autant des nerfs de la vie organique que de ceux de la vie inorganique ; mais si l'homme peut, dans son état normal, commander aux contractions de ce muscle ; il ne peut pour cela commander aux contractions intestinales.

On peut, il vrai, sans que le sujet soit complètement en

état de somnambulisme, alors qu'il n'est que dans un sommeil plus léger, provoquer chez lui des besoins contre nature, lui faire par exemple croire qu'il meurt de faim alors qu'il vient de manger, lui donner envie d'uriner, etc .. Mais ce ne sont là que des hallucinations. Dans tout degré de sommeil qui ne sera pas le somnambulisme, on ne pourra pas lui ordonner de sentir un de ces besoins tel jour et à telle heure.

Donc, donner pendant le sommeil hypnotique des suggestions à distance d'un ordre physiologique, des suggestions d'actes indépendants de la volonté, constater et contrôler la réalisation de ces actes à l'heure indiquée, est la seule et unique preuve de l'état de somnambulisme. Cette preuve est la seule, car toutes les autres peuvent être simulées, et même lorsqu'elles ne le sont pas elles ne prouvent qu'un degré de sommeil qui n'est pas le somnambulisme. Or, c'est là un point très important.

Dans tout autre sommeil, en effet, le sujet obéit bien à tout ce qu'on lui suggère de faire sur-le-champ, mais non à ce qu'on lui ordonne de faire dans quelques heures, dans quelques jours. Son cerveau est, qu'on me permette la comparaison, semblable à un morceau de caoutchouc. Tant que le sujet est endormi, son cerveau se prête à toutes les volontés de l'hypnotiseur, comme le caoutchouc se prête aux tractions et aux pressions qu'on exerce sur lui. Mais le sujet se réveille-t-il, son cerveau redevient complètement libre, tout à fait maître de lui-même comme le morceau de caoutchouc qui, la pression cessant, revient à sa forme première, à sa forme qui lui est propre.

Dans le somnambulisme, au contraire, le sujet réveillé ne redevient pas maître de lui ; il doit obéir à la suggestion. Son cerveau est bien comparable à la terre glaise que l'on pétrit, que l'on moule et qui, alors que le moule est enlevé,

en conserve cependant l'empreinte jusqu'à ce qu'on lui en donne une autre, et qu'on lui enlève la forme qu'on lui a donnée.

Toutefois ces comparaisons ne sont justes que pour certains sujets. Si, en effet, dans le premier degré du sommeil, le sujet a ordinairement oublié à son réveil tout ce qui s'est passé, il peut arriver qu'il se le rappelle, et que prenant alors pour un fait réel et passé l'hallucination qu'il a eue pendant son sommeil, il agisse d'après cette hallucination comme il le ferait à la suite d'une réalité. C'est ce qui est arrivé pour Suz..., sujet de notre expérience II.

De là le moyen de faire faire de fausses dépositions en justice à l'insu du sujet, et cela sans le mettre en état de somnambulisme. Cependant (nous le voyons par l'observation II), le sujet reviendra vite de son erreur et modifiera rapidement ses idées, peut-être même se rappellera-t-il la cause de son égarement.

Il peut arriver aussi que dans le somnambulisme complet le sujet réfléchisse, hésite, se révolte, mais cependant il finit toujours par obéir. Il faut qu'il subisse cette suggestion, à moins toutefois qu'il ne tombe en crise avant que l'on ait vaincu sa résistance.

CONCLUSION

Nous pourrons donc conclure en disant :

Sauf de très rares exceptions, tout sujet mis en état hypnotique est responsable de ses actes lorsqu'il n'a pas été mis en état de somnambulisme.

Dans cet état seulement il est irresponsable de suggestion qu'il reçoit et qu'il exécutera ensuite.

Si un accusé d'un crime prétendait avoir agi sous l'effet d'une suggestion hypnotique, on devrait rechercher par les preuves sus-indiquées, et avec le consentement de la justice, s'il est apte à tomber en état de somnambulisme.

Et alors il ne reste à la justice qu'à chercher si la société doit rester indifférente, de se défendre ou demander à cet accusé compte de cette aliénation volontaire de sa personnalité.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 26 mai 1887.
Le Recteur de l'Académie,
correspondant de l'Institut,
CHANCEL.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 26 mai 1887.
Le Doyen,
CASTAN

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

J. Liégeois. — De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel.

Gilles, de la Tourette. — L'hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal.

Thomas. — La Suggestion hypnotique au point de vue médico-légal.

Brulard. — Considérations générales sur l'état hypnotique.

Sicard. — De l'Hypnotisme et de la Suggestion.

Grasset. — Traité des maladies nerveuses.

Binet et Féré. — Magnétisme animal.

Bernheim. — De la Suggestion et de ses applications en thérapeutique.
Revue de l'hypnotisme, fasc. 1, 7, 8.
Revue d'anthropologie criminelle.

Barth. — Du Sommeil non naturel, ses diverses formes.

Pitres. — Des Suggestions hypnotiques.

Janet. — De la Suggestion dans l'état hypnotique. (Revue pol. et lit., 1884.)

Culleré. — Magnétisme et Hypnotisme.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers Condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux n'y verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes Confrères si j'y manque!